

*Mission Permanente  
du Royaume du Maroc*

*Genève*



14  
البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية

جنيف

**17<sup>ème</sup> session du Groupe de travail sur  
l'Examen Périodique Universel**

**Examen de Maurice**

\*\*\*\*\*

**Intervention de la délégation marocaine**

**Genève, le 23 Octobre 2013**

*LoS:16, 1m40s*

***Monsieur le Président,***

Je voudrais, tout d'abord, souhaiter la bienvenue à S.E. Dr. Arvin Boolell, Ministre des Affaires étrangères, de l'intégration régionale et du commerce international de Maurice, pour la présentation du rapport national de son pays au titre de l'Examen Périodique Universel.

La qualité de ce rapport reflète pleinement l'engagement de Maurice en faveur de la promotion et la protection des droits de l'Homme. Bien plus, le processus de consultation mis en place pour l'élaboration de ce rapport, à travers notamment la tenue d'ateliers sur le fonctionnement du mécanisme, la publication d'articles de presses à cet égard et la campagne de sensibilisation menées à la Télévision nationales, sont de bonnes pratiques dont pourraient s'inspirer les autres pays.

***Monsieur le Président,***

Ma délégation souhaite formuler les observations suivantes :

**1. Plan d'action national pour les droits de l'Homme :**

Ma délégation félicite Maurice pour le lancement, en octobre 2012, d'un Plan d'action national couvrant la période 2012-2020, permettant ainsi à Maurice de figurer parmi le groupe réduit de pays ayant donné suite à la recommandation du Plan d'action de Vienne à cet effet. Ma délégation se réjouit que ce Plan d'Action prévoie la mise en place d'un Comité de suivi de la situation des droits de l'Homme. Ma délégation se réjouit également que ce Plan d'action comprenne comme objectif le renforcement de l'éducation et la sensibilisation aux droits de l'Homme et *recommande à Maurice de poursuivre ses efforts dans le domaine de l'éducation et la formation aux droits de l'Homme, notamment en mettant en œuvre les dispositions pertinentes de la Déclaration des Nations Unies à cet égard.*

**2. Indicateurs du respect des droits de l'Homme :** Ma délégation a pris note des informations fournies par le Gouvernement mauricien au paragraphe 88 du rapport national au sujet de l'élaboration d'une base de données contenant des indicateurs du respect des droits de l'Homme. A cet égard, ma délégation souhaite avoir de plus amples informations sur ces derniers, notamment les critères suivis pour leur établissement et leurs objectifs.

**3. Engagement en faveur des Petits Etat insulaires :** ma délégation salue l'engagement de Maurice en faveur des Petits Etats Insulaires, dont le pays fait partie, à travers notamment l'organisation de séminaires et d'ateliers visant à renforcer les capacités de ces pays et améliorer l'assistance technique qui leur est offerte. Le Maroc se réjouit d'avoir, avec Maurice, initiateur Fond d'affectation spécial pour la participation des pays les moins avancés et les Petits Etats Insulaires en développement aux travaux du Conseil des Droits de l'Homme.

*Je vous remercie Monsieur le Président.*

